

JAPON : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail

8 heures par jour et 40 heures par semaine
Mais les employés travaillent souvent 50 ou 60 heures par semaine. Par rapport aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la France, ce sont les employés japonais qui travaillent le plus (en heures de travail travaillées dans l'industrie).
C'est aussi le pays qui a le moins de congés annuels (journée de repos hebdomadaire et congés payés compris)
- La durée maximum

10 heures par jour et 52 heures par semaine
- Les horaires de nuit

De 22h00 à 5h00

Les jours de repos hebdomadaire

D'après la loi sur les normes de travail, les employés devraient avoir un jour de repos par semaine travaillée, ou alternativement, 4 jours de repos pour 4 semaines travaillées. Il n'existe pas de loi particulière établissant certains jours de la semaine comme étant des jours chômés ou qui font des jours des fêtes des jours fériés. En général, le samedi et le dimanche ne sont pas des jours travaillés, mais ce n'est pas le cas dans toutes les sociétés.

Les congés payés

Uniquement pour les personnes qui travaillent depuis plus de 6 mois et qui sont venues travailler plus de 80% du temps.
10 à 20 jours de congés payés par an, selon l'ancienneté de la personne.

L'âge de la retraite

A 65 ans avec un minimum de 25 ans de cotisations. Il est possible de prendre une retraite anticipée entre 60 et 64 ans.

L'âge minimum légal pour travailler

15 ans

Le marché du travail informel

Comme les réglementations du marché du travail sont flexibles, le travail informel n'est pas développé.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum

Selon les données du gouvernement japonais, le salaire minimum est de 930 yens par heure en 2022, soit environ 8,4 USD.

Le salaire moyen

Salaire mensuel moyen des travailleurs à temps plein : 307.400 JPY, soit environ 2.248 USD (Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, 2021)

Les autres formes de rémunérations

- Pour les heures supplémentaires

25% en plus du salaire habituel
- Pour les week-end

35% en plus du salaire habituel
- Pour les heures de nuits

25% en plus du salaire habituel

- Pour les heures supplémentaires de nuit 50% en plus du salaire habituel

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts Assurance maladie, assurance dépendance (pour les employés de 40 à 64 ans), protection sociale (retraite et prévoyance), l'assurance chômage et les accidents du travail

Les contributions Les contributions sociales payées par l'employeur : Le Japon dispose de quatre types de systèmes d'assurance différents auxquels les entreprises sont légalement tenues de participer :

- Assurance accidents du travail : le taux de prime maximum est de 8,8 % et le minimum de 0,25 %. L'employeur supporte la totalité du coût des primes. 0,35 % dans le cas des industries d'importation et de commerce, et de vente.
- L'assurance emploi : Le taux de cotisation à l'assurance est de 0,9 %, l'employeur payant 0,6 %.
- Assurance maladie et assurance soins infirmiers : les primes d'assurance générale sont de 9,84%, l'employeur payant 4,92% (5,82% pour les personnes âgées de 40 ans ou plus).
- Assurance pension des employés : Les cotisations d'assurance sont de 18,3 %, l'employeur payant 9,15 %.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'Organisation japonaise du commerce extérieur JETRO. Les contributions sociales payées par l'employé :

- L'assurance emploi : Le taux de cotisation à l'assurance est de 0,9 %, l'employé payant 0,3 %.
- Assurance maladie et assurance soins infirmiers : les primes d'assurance générale sont de 9,84%, l'employé payant 4,92% (5,82% si l'employé a 40 ans ou plus).
- Assurance pension des employés : Les cotisations d'assurance sont de 18,3 %, l'employé payant 9,15%.

L'organisme compétent Ministère de la Santé, du Travail et de la protection sociale